

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 08/04/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 JUILLET 2019

2019.018 – MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DU PLAN CLIMAT DU PAYS D'ARLES EN MATIERE DE VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE DES RESSOURCES LOCALES

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
13 présents dont 4
suppléants
Absents : 11
Procuration : 1
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
01.07.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Nicolas KOUKAS, monsieur Jacky PIQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET

Avait donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Fait à Arles le 16 juillet 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 08 JUILLET 2019

2019.018 – MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS DU PLAN CLIMAT DU PAYS D'ARLES EN MATIERE DE VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE DES RESSOURCES LOCALES

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
13 présents dont 4
suppléants
Absents : 11
Procurations : 1
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
01.07.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Gilles AYME (suppléant), Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant),

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Nicolas KOUKAS, monsieur Jacky PIQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Christophe DAUDET

Avait donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

.....

Rapporteur : Monsieur Pierre VETILLART

INTRODUCTION

La première orientation du Plan Climat du Pays d'Arles porte sur la valorisation des richesses naturelles du territoire à travers la production d'énergie et de matériaux renouvelables. Un plan d'action porté par des acteurs publics et privés décline cette orientation. Après trois ans de mise en œuvre du plan d'action, les objectifs opérationnels de cette orientation sont engagés et/ou réalisés à 95%.

On notera notamment :

- la mise en place en 2018 d'une production et d'une commercialisation de panneaux isolants en paille de riz et de balle de riz utilisée comme isolant en vrac (Sociétés Balle Concept et FBT Isolation).
- la création de la SAS Centrales Villageoises du Pays d'Arles qui vise à mobiliser les habitants pour développer, financer et exploiter des installations solaires photovoltaïques en toiture.

- La réalisation ou l'engagement de nombreux projets portés par les intercommunalités et les communes valorisant les matériaux biosourcés et les énergies renouvelables, qui ont bénéficiés notamment de soutien financier dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).
- Les travaux des Ateliers LUMA qui ouvrent de nombreuses perspectives de valorisation des ressources locales.

Le PETR, au titre de sa mission d'animation et de développement local, a mobilisé, accompagné et mis en relation des porteurs de projets et recherché des solutions de financement. Il a engagé 3.000 euros d'investissements en prise de participations dans la SAS Centrales Villageoises du Pays d'Arles.

De nouveaux acteurs et projets ont émergé dans ce champs d'action qui s'avère être le plus mobilisateur. Cette richesse est un atout, mais elle implique aujourd'hui un positionnement stratégique des projets afin d'orienter les moyens financiers et humains mis en œuvre.

Le suivi et l'accompagnement de ces divers projets permet d'approfondir la vision des besoins, des opportunités et d'établir des liens avec les autres domaines d'action du PETR, en particulier l'agriculture.

Fort de cette connaissance des enjeux, des acteurs, des dynamiques et dans un contexte régional et national porteur, la présente délibération vise à permettre au PETR à poursuivre et renforcer son action dans ce domaine.

- **STRATEGIE DU PCAET ET POSITIONNEMENT DU PETR**

Les objectifs et orientations du Plan Climat en matière de valorisation des ressources locales sont confirmés par les trois premières années de mise en œuvre :

- doubler la production d'énergie renouvelable par rapport à 2010 en s'appuyant notamment sur la biomasse et le solaire,
- valoriser les coproduits agricoles et forestiers pour la production de matériaux,
- optimiser les retombées économiques locales par l'implication des acteurs locaux dans le financement et la gouvernance des projets,
- orienter les projets pour limiter les impacts sur les paysages et la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, compte tenu des dynamiques en cours, trois axes prioritaires sont proposés, chacun impliquant un positionnement du PETR et une action adaptée à la situation.

A. LES FILERES DE PRODUCTION D'ECOMATERIAUX LOCAUX : PAILLE DE RIZ, BALLE DE RIZ, PIN D'ALEP.

La paille de riz, la balle de riz et le pin d'Alep font l'objet de projets de valorisation dans la filière écoconstruction à des stades d'avancement divers. A titre d'exemple, la paille de riz est déjà commercialisée sous forme de panneaux isolants par la société FBT isolation. L'enjeu est de faire une place à ces panneaux sur le marché et de diversifier l'offre en développant de nouveaux produits à base de paille de riz. De son côté, le pin d'Alep est déjà reconnu dans la Norme sur les règles

d'utilisation du bois dans la construction mais la filière n'existe pas faute d'une sylviculture dédiée et de l'absence d'entreprises de transformation (scieries...).

Il s'agit d'animer une stratégie de filière dans la perspective :

- D'implanter des équipements de transformation en Camargue (défibrage de la paille) et de stockage,
- D'obtenir des certifications et diffusion des savoir-faire sur la mise en œuvre,
- Développer les marchés local (isolation, écoconstruction bâtiments publics et privés) et national (distributeurs, entreprises de la construction, grands donneurs d'ordres).

Les entreprises prêtes à investir (à nouveau) dans la fabrication et la commercialisation de ces matériaux sont déjà connues et sollicitent une aide publique. Il est nécessaire de confirmer la pertinence de ces projets et d'en convaincre les financeurs potentiels dont la Région.

En accord avec les services de la Région, il est proposé **que le PETR coordonne ces acteurs et réalise une étude de structuration d'une filière permettant d'identifier les marchés accessibles et les investissements pertinents** avant de solliciter une aide de la Région.

Outre le cofinancement d'une expertise externe, la Région peut contribuer directement à l'étude via son agence de développement économique (Rising Sud). Pour cela **il est proposé que le PETR dépose une candidature pour l'inscription de ce projet dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Régional (OIR) Energies de demain.**

A l'échelle du territoire, l'ensemble des acteurs du bâtiment est appelé à utiliser ces matériaux afin de créer des références et de soutenir leur développement. Il s'agit en premier lieu des communes et intercommunalités qui peuvent jouer à la fois le rôle de donneur d'ordre pour la construction et la rénovation de bâtiments mais aussi de prescripteur dans le cadre de projets d'aménagements ou de dispositifs de financement (OPAH, fonds de concours...). En dehors du territoire, l'Etat, la Région, les collectivités voisines, en tant que donneurs d'ordres pour de projets majeurs d'aménagement et de construction de bâtiments (par exemple pour l'Etat : Euroméditerranée et le Village Olympique Paris 2024.) peuvent également jouer un rôle déterminant dans la mise en lumière de ces matériaux. Certains acteurs privés peuvent également être sollicités : constructeurs, distributeurs de matériaux.

Le PETR devra sensibiliser l'ensemble de ces acteurs, au travers de prises de contact directs mais aussi via **l'organisation d'événements dédiés (inaugurations, visites de terrain...).**

B. PRODUCTION D'ENERGIE ISSUE DE LA BIOMASSE

Cette action vise la valorisation du bois issus de la forêt, des déchets verts, et de résidus agricoles pour produire de l'énergie avec :

- la mise en place d'un Plan d'approvisionnement territorial bois énergie par le PNR des Alpilles,
- la création d'une unité de pelletisation de la fraction ligneuse des déchets verts et agricoles,
- la méthanisation agricole et territoriale de résidus agricoles (pailles, cultures intermédiaires) mais aussi des déchets verts des collectivités. Le Syndicat des riziculteurs, au travers de son Président, apporte son soutien à cette démarche.

Ce projet de méthanisation pourrait favoriser le développement de pratiques agricoles durables (cultures intermédiaires, substitution de digestat aux engrais de synthèse) et intégrer une approche

de circuits courts de l'énergie (conversion de bus au GNV, création de chaufferies biomasse dans les communes...).

Sur ce volet, il est proposé que le PETR :

- **Reprenne les études de préfiguration du projet d'unité de pelletisation des déchets verts** jusqu'ici porté par la CCVBA avec comme objectif de trouver une solution technique et économique viable pour la valorisation de la fraction fermentescible des déchets verts d'une part et d'autre part de trouver avec les intercommunalités le meilleur montage administratif et financier possible pour l'investissement et le fonctionnement de l'installation. Ce projet est par ailleurs inscrit au Contrat Régional d'Equilibre Territorial pour un montant d'aide de la Région plafonné à 1,6M€ et 24% de la dépense totale estimé par les premières études à 7M€.
- **Réalise une étude de faisabilité permettant de préciser les contours d'un projet de méthanisation agricole en Camargue.** Ce projet pourrait intégrer la fraction fermentescible des déchets verts traités dans l'unité à pellets.

C. EXPLOITATION DU POTENTIEL SOLAIRE

Le territoire du Pays d'Arles est très favorable au développement du solaire. La production croît régulièrement sous l'impulsion des opérateurs privés. Toutefois, ce modèle de développement ne permet pas d'optimiser les retombées locales que ce soit en terme de revenus pour les acteurs locaux ou d'emploi local. En outre, le développement au coup par coup, sans stratégie d'ensemble implique que seuls les sites les plus rentables font l'objet de projets. L'exploitation du potentiel territorial n'est pas optimisée alors que cela est nécessaire pour atteindre les objectifs de transition énergétique à moyen et long terme. Afin, notamment d'exploiter le potentiel solaire sans solliciter le réseau, les projets d'autoconsommation, à l'instar de celui réalisé par la Commune de Châteaurenard sur sa station d'épuration sont à encourager.

En réponse à ces enjeux et dans la droite ligne des orientations du Plan Climat, le PETR agit d'ores et déjà pour :

- 📁👤 Développer l'investissement citoyen et par les acteurs locaux dans les projets solaires. A ce titre, le PETR est actionnaire de la SAS Centrales Villageoises du Pays d'Arles qui développe un projet d'installations solaires en toitures de bâtiments publics et privés. L'étude de faisabilité étant largement engagée, le projet entre dans une phase de mobilisation des actionnaires pour rassembler les fonds propres nécessaires,
- 🏠👤 Accompagner le centre hospitalier d'Arles pour implanter des ombrières solaires sur son parking,
- 📋👤 Établir une liste des sites potentiels pour la réalisation de centrales au sol et d'ombrières. Un travail d'analyse et de cartographie est déjà engagé en collaboration avec les partenaires du PCAET, notamment le PNR des Alpilles qui réalise ce travail sur son territoire. L'objectif à terme est de proposer aux propriétaires des sites de se regrouper, afin de disposer d'une offre qui répond aux attentes des entreprises du secteur, avec des lots associant des sites plus ou moins rentables. L'objectif est également d'éviter les sites sensibles sur le plan environnemental et paysager.

Il est proposé que le PETR poursuive d'une part son animation et qu'il prenne part au financement du projet des Centrales Villageoises et d'autre part qu'il souscrive, le cas échéant d'autres projets

portés par des acteurs locaux, sous forme de participation au capital ou d'avance en compte courant d'associé dans la limite de 50 000 € au total.

II. CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE AVEC L'ETAT

Le territoire bénéficie des encouragements de l'Etat qui reconnaît la qualité du Plan Climat et plus globalement le dynamisme et le potentiel du Pays d'Arles en matière de transition écologique.

Suite à l'adoption du Plan Climat le territoire a bénéficié de l'aide de l'Etat pour engager rapidement les premières actions via le dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Sept conventions ont été signées en mai 2016 à l'échelle du Pays, des trois intercommunalités et des trois villes centre des intercommunalités, ce qui représente une enveloppe globale d'environ 7,4 M€ avec un cofinancement moyen de l'État de 40%. Ce dispositif a permis de financer des investissements pour la rénovation énergétique de bâtiments et de l'éclairage public, la production d'énergie renouvelable, la mobilité électrique ou la biodiversité en Ville.

Dans la continuité, le territoire a bénéficié du dispositif CEE bonifié dans les TEPCV qui a permis de financer 1,8 M€ d'investissements supplémentaires dans la maîtrise de l'énergie.

Afin de maintenir la dynamique engagée par les TEPCV, l'Etat a initié une nouvelle politique de contractualisation avec les territoires via des Contrats de Transition Ecologique.

Après une phase d'expérimentation en 2018 sur vingt territoires, l'Etat a lancé en avril 2019 un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'élaboration de nouveaux Contrats de Transition Ecologique. Co-construits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire, les contrats de transition écologique ont pour ambition de :

- **Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique** (structuration de filières, développement de nouvelles formations),
- **Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés** pour traduire concrètement la transition écologique,
- **Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire** (formations professionnelles, reconversion de sites).

Les contrats de transition écologique sont élaborés sur la base des spécificités et des besoins de chaque territoire. Mis en place à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, ils sont co-construits à partir de projets locaux, grâce à la mobilisation des acteurs des territoires : collectivités, entreprises, associations, citoyens...

Les projets sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités locales (départements, régions). L'État, se place notamment dans une posture de facilitation et mobilise de façon coordonnée ses services et les établissements publics.

Signé après environ six mois de travail, le contrat de transition écologique fixe un programme d'actions opérationnelles sur 3 ou 4 ans avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Le PETR du Pays d'Arles, en partenariat avec les trois intercommunalités et les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, a soumis une candidature à cet appel à manifestation d'intérêt le 27 mai 2019. La candidature a été ciblée sur la valorisation des ressources locales pour la production d'énergie et de matériaux. Elle reprend les axes de travail présentés ci-dessus auquel s'est ajouté la démarche de réutilisation des eaux usées portée par la CCVBA.

La sélection des candidatures AMI fera l'objet d'une communication du Ministère de la transition écologique et solidaire dans la première quinzaine du mois de juillet.

A travers cette démarche, les partenaires espèrent :

- Offrir un cadre attractif pour les acteurs privés du territoire afin de la mobiliser autour des projets du territoire,
- Donner de la visibilité aux projets à l'extérieur du territoire, par exemple pour faire connaître les matériaux biosourcés issus de la riziculture,
- Obtenir un appui technique, financier et administratif de l'Etat pour favoriser la réussite de certains projets qui ne rentrent pas toujours dans les cadres préétablis.

A la différence du programme TEPCV, les Contrats de transition écologique n'ouvrent pas, à ce jour, accès à une enveloppe dédiée. En revanche, l'accompagnement des services de l'Etat porte notamment sur l'identification et la mobilisation de fonds existants.

1. BUDGET PREVISIONNEL

Le programme d'action proposé implique une dépense prévisionnelle du PETR évaluée à 115 000 €, hors dispositif d'accompagnement en ingénierie territoriale. Cette somme sera fléchée sur Fonds de transition écologique de 300 000 € ouvert au budget 2019 du PETR en anticipant les recettes liées au dispositif CEE TEPCV en cours de finalisation.

A. LES FILERES DE PRODUCTION D'ECOMATERIAUX LOCAUX : PAILLE DE RIZ, BALLE DE RIZ, PIN D'ALEP

Dépenses HT		Recettes	
Etude de structuration des filières de matériaux biosourcés locaux	50 000 €	Région	35 000 €
Budget communication évènementiel	20 000 €	PETR-Fonds transition	35 000 €
	70 000 €		70 000 €

B. PRODUCTION D'ENERGIE ISSUE DE LA BIOMASSE

Dépenses HT		Recettes	
Etude de faisabilité méthanisation agricole	40 000 €	Région/ADEME	20 000 €
Etude de recherche de solution pour l'unité de pelletisation	10 000 €	PETR-Fonds transition	30 000 €
	50 000 €		50 000 €

C EXPLOITATION DU POTENTIEL SOLAIRE.

Dépenses HT		Recettes	
Constitution de fonds propres pour les centrales villageoises du Pays d'Arles	120 000 €	Région (subvention)	60 000 €
Participation à d'autres projets de production d'énergie solaire	20 000 €	Autres actionnaires	30 000 €
		PETR-Fonds transition	50 000 €
	140 000 €		140 000 €

Ceci étant exposé, je vous demande mes Chers collègues de bien vouloir :

- **VALIDER** les orientations et les actions proposées pour la valorisation des ressources locales,
- **APPROUVER** la candidature du PETR du Pays d'Arles pour l'élaboration d'un contrat de transition écologique avec l'Etat et
- **AUTORISER** le Président du PETR du Pays d'Arles à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion du contrat de transition écologique,
- **APPROUVER** la démarche du PETR visant à demander l'inscription des filières de matériaux biosourcés dans l'Opération d'Intérêt Régionale "Energie de demain",
- **AUTORISER** l'engagement des dépenses prévues dans le budget prévisionnel présenté dans cette délibération,
- **AUTORISER** le renforcement de la participation du PETR du Pays d'Arles au capital de la SAS Centrales Villageoises du Pays d'Arles et le versement d'une avance en compte courant d'associé à la SAS Centrales Villageoises du Pays d'Arles pour un montant cumulé ne pouvant excéder 50 000 €.

- **AUTOROSER** le Président à solliciter les aides nécessaires à la mise en œuvre des projets exposés et à l'animation du Plan Climat auprès de l'Etat, de l'ADEME, de la Région et du Département.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

